

# La puce à l'oreille

## Aide financière, Action et Sécurité Sociale

### Assurances sociales

#### Agence d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées :

- à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative

**Adresse:**

Rue des Marchandises 17  
1260 Nyon

**Tel:**022/365.77.01

**Fax:**022/365.77.19

Communes rattachées: Arnex Arzier Bassins Borex Chéserey Crassier Duillier Eysins Genolier Gingins Givrins Grens La Rippe Nyon Prangins St-Cergue Signy Trélex

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)

- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative
- La Caisse cantonale vaudoise de compensation :
  - exécute les tâches liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)
  - exécute des tâches déléguées par la Confédération dont:
    - la détermination et le versement des prestations financière de l'AI
    - la détermination et le versement des prestations du régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile ainsi que l'allocation de maternité
  - exécute des tâches déléguées par le canton dont :
    - la fixation et le versement des PC et PCG AVS/AI
    - la gestion et l'administration de la Caisse générale d'allocations familiales du canton de Vaud
    - la gestion et l'administration du Fonds cantonal pour la famille
    - la gestion et l'administration de l'allocation de maternité

**Horaires:**

8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

## Agence d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées :

- à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative

**Adresse:**

Grand-Rue 44  
Case postale 156  
1180 Rolle

**Tel:**021/822.44.13

**Fax:**021/822.44.29

Bursinel Bursins Burtigny Dully Essertines-s/Rolle Gilly Mont-s/Rolle Perroy Rolle  
Tartegnin Vinzel

**Horaires:**

Lu 9h00-12h00 13h00-18h00 Ma,me,je 9h00-11h30 14h00-17h00 Ve 9h00-11h30 Sur  
rendez-vous du lu au ve 7h30-18h00 en téléphonant, aux heures d'ouverture

## Agence d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées :

- à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative

**Adresse:**

Chemin de Montoly 1  
1196 Gland

**Tel:**022/364.34.37

**Fax:**022/364.83.88

Communes rattachées: Begnins Coinsins Gland Luins Le Vaud Vich

**Horaires:**

8h00-12h00 et 14h00-17h00

## Agence d'assurances sociales

Les agences d'assurances sociales son compétentes pour les questions liées :

- à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- à l'assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- aux prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI) (demandes de complément de rente et de remboursement de frais médicaux, etc.)
- à l'assurance-maladie en ce qui concerne les demandes de subside cantonaux et le contrôle des affiliations pour les nouveaux arrivants
- aux allocations familiales pour les indépendants et les personnes sans activité lucrative

**Adresse:**

Place de la Gare 3  
1296 Coppet

**Tel:**022/960.05.06

**Fax:**022/960.05.08

Communes rattachées: Bogis-Bossey Chavannes-de-Bogis Chavannes-des-Bois  
Commugny Coppet Crans Founex Mies Tannay

**Horaires:**

8h00-12h00 et 14h00-17h00

## Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS)

C'est une Association de communes regroupant les 47 Communes du district de Nyon : Arnex-sur-Nyon, Arzier-le-Muids, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, La Rippe, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Le Vaud, Vich, Vinzel. Ses buts principaux sont : a) L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de Communes b) L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS). Pour la réalisation de ces 2 buts, L'Association compte 2 structures :

**Adresse:**

ARAS Nyon, rue des Marchandises  
17, cp 1016  
1260 NYON

**Tel:**022/365.77.00

**Fax:**022/365.77.09

- le Centre Social Régional Nyon-Rolle (CSR) pour l'application du but sous lettre a)
- les Agences d'Assurances sociales (AAS) pour l'application du but sous lettre b).

Elle peut également se doter de buts optionnels auxquels chaque commune est libre d'y souscrire. A ce jour, elle compte un but optionnel, auquel ont adhéré les communes de : Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnyn, Vinzel, pour la mise en place d'un réseau d'accueil de jour, ainsi que toutes questions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), du 20 juin 2006, place dans la compétence ou les attributions des communes ou associations de communes.

## Caisse cantonale vaudoise de compensation

### La Caisse cantonale vaudoise de compensation

- exécute les tâches liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- exécute des tâches déléguées par la Confédération dont:
- le versement des prestations financière de l'AI
- la détermination et le versement des prestations du régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile ainsi que l'allocation de maternité fédérale

exécute des tâches déléguées par le canton dont :

- la fixation et le versement des PC et PCG AVS/AI
- la gestion et l'administration de la Caisse cantonale d'allocations familiales du canton de Vaud
- la gestion et l'administration du Fonds cantonal pour la famille
- la gestion et l'administration de l'allocation de maternité

### Horaires:

lundi au vendredi de 07.30 à 17.00

### Adresse:

Rue du Lac 37  
1815 Clarens

[avs.vaud@avs22.vd.ch](mailto:avs.vaud@avs22.vd.ch)  
[www.caisseavsvaud.ch](http://www.caisseavsvaud.ch)

**Tel:**021/964.12.11

**Fax:**021/964.15.38

## Services sociaux privés

### Caritas Vaud, Aide au désendettement et service social polyvalent

#### Aide au désendettement

#### Horaires:

**Désendettement** : Lundi de 8h00 à 17h30 Jeudi de 8h00 à 16h00  
Mardi de 8h00 à 16h00 Vendredi de 8h00 à 12h00

#### Contact:

Anne Combes

#### Adresse:

CSR  
Rue des Marchandises 17  
1260 Nyon

#### Polyvalance :

[anne.combes-meylan@caritas-vaud.ch](mailto:anne.combes-meylan@caritas-vaud.ch)  
[www.caritas-vaud.ch](http://www.caritas-vaud.ch)

**Tel:**022 365 77 00

**Fax:**022 365 77 39

#### Contact:

Anne Combes

## Pro Juventute Nyon

- Aide individuelle.
- Soutien et développement de projets locaux concernant la famille, les enfants et la jeunesse.
- Organisation du Passeport vacances de Nyon
- Messages aux parents
- La vie devant eux

**Horaires:**

Les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 11h00

**Contact:**

Kathya CORNAZ

**Adresse:**

Route de l'Etraz 20  
1260 Nyon

[nyon@projuventute.ch](mailto:nyon@projuventute.ch)  
[www.projuventute.ch](http://www.projuventute.ch)

**Tel:**022/362.88.88

**Contact:**

Kathya CORNAZ

## Pro Juventute Rolle

- Aide individuelle.
- Soutien et développement de projets locaux.

**Horaires:**

Permanence : De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Contact:**

Virgine KEYSNER

**Adresse:**

Collège du Martinet  
Avenue Général-Guisan 23  
1180 Rolle

[rolle@projuventute.ch](mailto:rolle@projuventute.ch)  
[www.projuventute.ch](http://www.projuventute.ch)

**Tel:**021/822.32.50

**Fax:**021/822.32.59

**Contact:**

Virgine KEYSNER

## Services sociaux publics

### BRAPA, Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires

Le service assure, sous certaines conditions, le paiement de la totalité ou d'une partie des pensions alimentaires dues en vertu des décisions judiciaires et procède à leur recouvrement envers les débiteurs.

**Horaires:**

Sur rendez-vous

**Adresse:**

Bâtiment administratif de la Pontaise  
Avenue des Casernes 2  
1014 Lausanne

[denise.parein@vd.ch](mailto:denise.parein@vd.ch)  
[www.vd.ch/fr/themes/sante-social/aides-allocation](http://www.vd.ch/fr/themes/sante-social/aides-allocation)

**Tel:**021/316.52.22

**Fax:**021/316.52.38

## Centre LAVI

- Soutien et conseils aux victimes d'actes de violences et à leur entourage (agressions sexuelles, physiques, psychiques, menaces graves, braquage, etc...)
- Confidentialité et gratuité assurées

### Horaires:

tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Consultations sur rendez-vous De 17h00 à 9h00 et les week-ends, la ligne téléphonique est déviée sur un secrétariat téléphonique

### Adresse:

Rue du Grand-Pont 2bis  
1003 Lausanne

[www.profa.ch/Prestations/Prest\\_LAVI.htm](http://www.profa.ch/Prestations/Prest_LAVI.htm)

**Tel:**021/320.32.00

**Fax:**021/320.32.23

## Centre social régional

Le Centre Social Régional (CSR) a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil
- évaluer le droit au revenu d'insertion (RI) et verser les prestations financières correspondantes
- offrir un soutien socio-administratif à la population du district
- accompagner les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle

**Adresse:**

Rue des Marchandises 17  
Case Postale 1016  
1260 Nyon

**Tel:**022 365 77 00

**Fax:**022 365 77 39

Il accueille les permanences :

- du Centre MalleyPrairie
- de médiation familiale
- de l'associazioni cristiane lavoratori internazionali (ACLI)
- de ProInfirmis
- de l'AVIVO
- de la consultation juridique du CSP
- de la consultation juridique de l'OAV
- du centre de traitement en alcoologie du CHUV (CTA)
- du service d'assainissement de dettes de Caritas

La fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) a ses bureaux au sein du CSR.

Le centre social régional (CSR) est à la disposition des habitants des anciens districts de Nyon et Rolle.

Le CSR a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil
- évaluer le droit au revenu d'insertion (RI) et verser les prestations financières correspondantes
- offrir un soutien socio-administratif à la population du district
- accompagner les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle
- Il accueille les permanences :

du Centre Malley Prairie de médiation familiale de l'associazioni cristiane lavoratori internazionali (ACLI) de ProInfirmis de l'AVIVO de la consultation juridique du CSP de la consultation juridique de l'OAV du centre de traitement en alcoologie du CHUV (CTA) du service d'assainissement de dettes de Caritas

La fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) a ses bureaux au sein du CSR.

**Horaires:**

Ouvert: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Permanence téléphonique de 8h30 à 12h00 et de **14h00 à 17h00**

## Service des affaires sociales de Nyon

Les missions principales du Service des affaires sociales (SAS) sont de développer la qualité intergénérationnelle et contribuer, en partenariat avec les autres services

### Horaires:

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

### Adresse:

Rue des Marchandises 17  
Case postale 1395  
1260 Nyon

[affaires\\_sociales@nyon.ch](mailto:affaires_sociales@nyon.ch)

[www.nyon.ch/fr/officiel/services-offices/affaires-s](http://www.nyon.ch/fr/officiel/services-offices/affaires-s)

**Tel:**022/363.84.74

**Fax:**022/365.77.79

## Services administratifs et publics

### Casier judiciaire suisse

#### Service des extraits pour les particuliers

Le service du guichet est fermé depuis le 1er novembre 2006. En cas de demande urgente d'un casier, veuillez l'envoyer par express, elle sera traitée en priorité.

### Adresse:

Bundesrain 20  
3003 Berne

[www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafre](http://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafre)

**Tel:**031/322.46.53

## Contrôle des champignons

#### Police municipale de Nyon

Il est important d'apporter tous les champignons récoltés. Le contrôle des récoltes privées est gratuit.

### Horaires:

Sur rendez-vous

### Adresse:

Place du Château 10  
Case postale 1112  
1260 Nyon

[police@nyon.ch](mailto:police@nyon.ch)

[www.nyon.ch/fr/pratique/champignons.php](http://www.nyon.ch/fr/pratique/champignons.php)

**Tel:**022/361.16.21

## Objets trouvés

### Police municipale de Nyon

Déposer un objet trouvé : Vous pouvez l'apporter au guichet de la police administrative (1er étage au-dessus du poste). Récupérer un objet perdu : Prenez contact téléphoniquement pour contrôler si l'objet a été ramené. Si tel est le cas, il sera déposé à la réception du poste où vous pourrez le récupérer 24h/24.

**Adresse:**  
Place du Château 10  
Case postale 1112  
1260 Nyon

#### Horaires:

La police administrative est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (attention, vendredi fermeture à 16h30)

[police@nyon.ch](mailto:police@nyon.ch)  
[www.nyon.ch/fr/officiel/guichet/objets-trouvés-pe](http://www.nyon.ch/fr/officiel/guichet/objets-trouvés-pe)

**Tel:**022/361.16.21

## Office de l'état civil de La Côte

L'office de l'état civil gère les questions liées:

- aux naissances
- aux reconnaissances en paternité
- aux mariages
- aux partenariats enregistrés
- aux décès
- aux changements de nom
- à des recherches généalogiques

#### Horaires:

Uniquement sur rendez-vous Téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 sans interruption

**Adresse:**  
Rue Saint-Louis 2  
Case postale  
1110 Morges

[etatcivil.morges@vd.ch](mailto:etatcivil.morges@vd.ch)  
[www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etat-civil/liste-de](http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etat-civil/liste-de)

**Tel:**021/557.07.07

**Fax:**021/557.81.86

## Registre foncier

### Office de Nyon

Les immeubles (parcelles) des communes suivantes sont gérés par l'office:  
Arnex-sur-Nyon, Arzier, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserey, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Mies, Nyon, Prangins, La Rippe, Saint-Cergue, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Le Vaud, Vich.

#### Horaires:

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

**Adresse:**  
Place Bel-Air 6  
1260 Nyon

[rf.nyon@vd.ch](mailto:rf.nyon@vd.ch)  
[www.vd.ch/fr/themes/territoire/registre-foncier/co](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/registre-foncier/co)

**Tel:**022/557.52.62

**Fax:**022/557.52.63

## Registre foncier

### Office d'Aubonne

Les immeubles (parcelles) des communes suivantes sont gérés par l'office: Apples, Aubonne, Ballens, Berolle, Bière, Bougy-Villars, Féchy, Gimel, Longirod, Marchissy, Mollens, Montherod, Pizy, Saint-George, Saint-Livres, Saint-Oyens, Saubraz. Allaman, Bursinel, Bursins, Burtigny, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vinzel.

**Horaires:**

Du lundi au vendredi 8h00 - 11h30 et 13h30 - 16h30

**Adresse:**

Rue Trévelin 32  
1170 Aubonne

[rf.aubonne@vd.ch](mailto:rf.aubonne@vd.ch)

[www.vd.ch/fr/themes/territoire/registre-foncier/co](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/registre-foncier/co)

**Tel:**021/316.95.90

**Fax:**021/316.95.91

## Impôts

### Administration cantonale des impôts (ACI)

Communes de l'ancien district de Rolle

**Horaires:**

Téléphones : de 8h00 à 17h00 non stop et en tarif local

**Adresse:**

Route de Berne 46  
1014 Lausanne

[info.aci@vd.ch](mailto:info.aci@vd.ch)

[www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/impots/](http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/impots/)

**Tel:**Centre d'appels téléphoniques

(CAT)Pour les questions fiscales :

021/316.00.00Pour les questions

techniques liées au logiciel VaudTax :

021/316.10.40

### Office d'impôt des districts de Morges et Nyon

#### Bureau de Rolle-Aubonne

Communes de l'ancien district de Rolle

**Adresse:**

Rue du Temple 7  
Case postale 57  
1180 Rolle

[www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/impots/](http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/impots/)

**Tel:**021/557.44.70

**Fax:**021/557.44.75

## Office d'impôt du district de Nyon

Communes de l'ancien district de Nyon

**Adresse:**

Av. Reverdil 4-6  
Case postale 1341  
1260 Nyon

[www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/impots/](http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/impots/)

**Tel:**022/557.50.00

**Fax:**022/361.14.18

## Administrations communales

### Commune d'Arnex-sur-Nyon

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Maison de Commune  
1277 Arnex-sur-Nyon

[greffe@arnex-sur-nyon.ch](mailto:greffe@arnex-sur-nyon.ch)  
[www.arnex-sur-nyon.ch](http://www.arnex-sur-nyon.ch)

**Tel:**022/367.13.09

**Fax:**022/367.22.01

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux. Les principales compétences des communes concernent : le contrôle des habitants (suisse et étrangers) les écoles primaires la gestion des terrains et bâtiments communaux la sécurité et la prévention sur le territoire communal la gestion des déchets l'urbanisme Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Lu, ma, me et je 8h00 à 11h00

## Commune d'Arzier-Le Muids

### Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lundi au jeudi de 7h30 - 11h30 Lundi de 17h30 à 19h30 Vendredi fermé

### Adresse:

1273 Arzier

[commune@arzier.ch](mailto:commune@arzier.ch)  
[www.arzier.ch](http://www.arzier.ch)

**Tel:**022/366.23.30

**Fax:**022/366.38.64

## Commune d'Essertines-sur-Rolle

### Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lundi de 14h00 à 18h00 Jeudi de 14h00 à 19h00

### Adresse:

Rue du Collège 3  
1186 Essertines-sur-Rolle

[greffe@essertines-sur-rolle.ch](mailto:greffe@essertines-sur-rolle.ch)  
[www.essertines-sur-rolle.ch](http://www.essertines-sur-rolle.ch)

**Tel:**021/828.34.97

**Fax:**021/828.40.15

## Commune d'Eysins

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu et ve de 9h00 à 11h00 Ma de 15h00 à 19h00 Me de 8h00 à 12h00

### Adresse:

Rue du Vieux-Collège 1  
1262 Eysins

[info@eysins.ch](mailto:info@eysins.ch)  
[www.eysins.ch](http://www.eysins.ch)

**Tel:**022/361.34.95

**Fax:**022/362.64.39

## Commune de Bassins

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 Lundi de 18h30 à 19h30

### Adresse:

Place de la Couronne 4  
1269 Bassins

[commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)  
[www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

**Tel:**022/366.23.22

**Fax:**022/366.39.17

# Commune de Begnins

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lundi et vendredi de 7h30 à 12h00 Mardi et mercredi de 15h00 à 17h00 Jeudi de 15h00 à 18h00

### Adresse:

Rte de Saint-Cergue 14  
1268 Begnins

[info@begnins.ch](mailto:info@begnins.ch)  
[www.begnins.ch](http://www.begnins.ch)

**Tel:**022/366.30.40

**Fax:**022/366.44.42

# Commune de Bogis-Bossey

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Le mardi de 8h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00 Le jeudi de 8h30 à 12h00

### Adresse:

Chemin de la Pinte 2  
1279 Bogis-Bossey

[greffe@bogis-bossey.ch](mailto:greffe@bogis-bossey.ch)  
[compta@bogis-bossey.ch](mailto:compta@bogis-bossey.ch)  
[controlehabitant@bogis-bossey.ch](mailto:controlehabitant@bogis-bossey.ch)  
[www.bogis-bossey.ch](http://www.bogis-bossey.ch)

### Tel:

Grefe  
municipal022/960.52.53Bourse  
communale022/960.52.46Contrôle  
des habitants022/960.52.52

### Fax:

Grefe  
municipal022/960.52.47Bourse  
communale022/960.52.47Contrôle  
des habitants022/960.52.47

## Commune de Borex

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Mardi de 9h00 à 11h00 et de 16h00 à 19h00 Jeudi de 9h00 à 11h00

### Adresse:

Au Village 13  
1277 Borex

[admin@borex.ch](mailto:admin@borex.ch)  
[www.borex.ch](http://www.borex.ch)

**Tel:**022/367.13.33

**Fax:**022/367.20.07

## Commune de Bursinel

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

lundi, mardi et jeudi de 15h00 à 18h00 ou sur rendez-vous

### Adresse:

Maison de Commune  
1195 Bursinel

[administration@bursinel.ch](mailto:administration@bursinel.ch)  
[www.bursinel.ch](http://www.bursinel.ch)

**Tel:**021/824.11.72

**Fax:**021/824.16.44

# Commune de Bursins

## Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

mercredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 jeudi de 07h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

### Adresse:

1183 Bursins

[greffe@bursins.ch](mailto:greffe@bursins.ch)  
[www.bursins.ch](http://www.bursins.ch)

**Tel:**021/824.14.53

**Fax:**021/ 824.27.62

# Commune de Burtigny

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

mardi de 17h30 à 19h00 jeudi matin dès 09h00 sur rendez-vous

### Adresse:

1268 Burtigny

[administration@burtigny.ch](mailto:administration@burtigny.ch)  
[www.burtigny.ch](http://www.burtigny.ch)

**Tel:**022/366.24.12

**Fax:**022/366.34.67

## Commune de Chavannes-de-Bogis

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Maison de commune  
Route de la Sallivaz 3  
1279 Chavannes-de-Bogis

[chavannes-de-bogis@bluewin.ch](mailto:chavannes-de-bogis@bluewin.ch)  
[www.chavannes-de-bogis.ch](http://www.chavannes-de-bogis.ch)

**Tel:**022/960.75.00

**Fax:**022/960.75.05

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Lundi à vendredi 08h00 - 12h00

## Commune de Chavannes-des-Bois

**Administration communale**

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Chemin Jules Coindet 1  
1290 Chavannes-des-Bois

[greffe@chavannes-des-bois.ch](mailto:greffe@chavannes-des-bois.ch)  
[www.chavannes-des-bois.ch](http://www.chavannes-des-bois.ch)

**Tel:**022/755.28.18

**Fax:**022/755.31.01

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Ouverture au public le mardi de 16h00 à 19h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00

## Commune de Chésereux

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Mardi 9h00 - 11h00 Jeudi 17h00 - 19h00

### Adresse:

Rue du Vieux-Collège 38  
1275 Chésereux

[greffe@cheserex.ch](mailto:greffe@cheserex.ch)  
[www.cheserex.ch](http://www.cheserex.ch)

**Tel:**022/369.90.40

**Fax:**022/369.90.49

## Commune de Coinsins

### Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Mardi de 14h00 à 16h00 et de 18h00 à 19h00 et le jeudi de 9h00 à 11h00

### Adresse:

Rue des Fontaines  
1267 Coinsins

[greffe@coinsins.ch](mailto:greffe@coinsins.ch)  
[www.coinsins.ch](http://www.coinsins.ch)

**Tel:**022/364.35.35

**Fax:**022/364.06.22

## Commune de Commugny

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Maison de Commune  
Rte de Coppet 10  
1291 Commugny

[info@commugny.ch](mailto:info@commugny.ch)  
[www.commugny.ch](http://www.commugny.ch)

**Tel:**022/960.83.83

**Fax:**022/960.83.86

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Tous les matins de 8h30 à 11h30 et le ma de 15h00 à 19h00

## Commune de Coppet

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Grand'Rue 65  
1296 Coppet

[administration@coppet.ch](mailto:administration@coppet.ch)  
[www.coppet.ch](http://www.coppet.ch)

**Tel:**022/960.87.00

**Fax:**022/960.87.09

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Lu, ma, me et ve : 14h00 à 17h00 Je : 7h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30

## Commune de Crans-près-Céligny

### Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

lu et ma : 8h30 à 11h45 et 13h30 - 15h45 me et je : 8h30 à 11h45

### Adresse:

Rue du Grand-Pré 25  
Case postale 60  
1299 Crans-près-Céligny

[greffe@crans-pres-celigny.ch](mailto:greffe@crans-pres-celigny.ch)  
[www.crans-pres-celigny.ch](http://www.crans-pres-celigny.ch)

Tel:022/776.26.48

Fax:022/776.79.40

## Commune de Crassier

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Mardi de 18h30 à 20h00 Jeudi de 9h00 à 11h00

### Adresse:

Rue de la Tour 3  
1263 Crassier

[commune@crassier.ch](mailto:commune@crassier.ch)  
[www.crassier.ch](http://www.crassier.ch)

Tel:022/367.18.75

Fax:022/367.23.25

## Commune de Duillier

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Du lu au ve (sauf le je) de 8h30 à 11h30

### Adresse:

Chemin de Panlièvre 14  
Case postale 29  
1266 Duillier

[greffemunicipal@duillier.ch](mailto:greffemunicipal@duillier.ch)  
[www.duillier.ch](http://www.duillier.ch)

Tel:022/361.57.56

Fax:022/362.18.98

## Commune de Dully

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu à ve 14h00-17h00 Je : jusqu'à 18h00

### Adresse:

Centre communal  
1195 Dully

[adm.dully@bluewin.ch](mailto:adm.dully@bluewin.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

Tel:021/824.16.53

Fax:021/824.16.90

## Commune de Founex

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Maison de Commune  
Rte de Châtaignieriaz 2  
1297 Founex

[greffe@founex.ch](mailto:greffe@founex.ch)  
[www.founex.ch](http://www.founex.ch)

**Tel:**022/960.88.88

**Fax:**022/960.88.89

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Lu et je 13h30 - 16h30 Ma et ve 7h30 - 11h30 Me 7h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

## Commune de Genolier

**Greffe municipal**

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Place du Village 5  
1272 Genolier

[greffe.genolier@bluewin.ch](mailto:greffe.genolier@bluewin.ch)  
[www.genolier.ch](http://www.genolier.ch)

**Tel:**022/366.86.30

**Fax:**022/366.11.62

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Lu, me et je : 13h30 - 17h00 Ma : 16h00 - 18h30 Ve : 8h00 - 10h00 et 13h00 - 16h00

## Commune de Gilly

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu et ve de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 Je de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30

### Adresse:

Maison de Commune  
1182 Gilly

[greffe@gilly.ch](mailto:greffe@gilly.ch)  
[www.gilly.ch](http://www.gilly.ch)

**Tel:**021/824.16.11

**Fax:**021/824.16.35

## Commune de Gingins

### Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu et ve: 9h30 - 11h30

### Adresse:

Route de Trélex 4  
1276 Gingins

[gingins@gingins.ch](mailto:gingins@gingins.ch)  
[www.gingins.ch](http://www.gingins.ch)

**Tel:**022/369.92.22

**Fax:**022/369.92.23

## Commune de Givrins

### Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Route de la Bellangère 6  
1271 Givrins

[greffe@givrins.ch](mailto:greffe@givrins.ch)  
[www.givrins.ch](http://www.givrins.ch)

**Tel:**022/369.11.82

**Fax:**022/369.34.23

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Ma et je de 08h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30 ou sur rendez-vous

## Commune de Gland

### Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Bâtiment administratif  
Grand Rue 38  
1196 Gland

[greffe.municipal@gland.ch](mailto:greffe.municipal@gland.ch)  
[www.gland.ch](http://www.gland.ch)

**Tel:**022/354.04.04

**Fax:**022/354.04.19

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

# Commune de Grens

## Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**  
Maison de Commune  
1274 Grens

[admingrens@bluewin.ch](mailto:admingrens@bluewin.ch)

**Tel:**022/361.58.47

**Fax:**022/361.60.12

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

## Horaires:

Ma , me et je de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous

# Commune de La Rippe

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**  
Rue des 4 Fontaines 2  
1278 La Rippe

[la\\_rippe@bluewin.ch](mailto:la_rippe@bluewin.ch)  
[www.larippe.ch](http://www.larippe.ch)

**Tel:**022/367.15.00

**Fax:**022/367.24.17

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

## Horaires:

Lu de 9h00 - 11h00 Me de 8h30 - 10h30 Je de 16h30 - 19h00

# Commune de Le Vaud

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Case postale 31  
1261 Le Vaud

[greffe@levaud.ch](mailto:greffe@levaud.ch)  
[www.levaud.ch](http://www.levaud.ch)

**Tel:**022/366.25.62

**Fax:**022/366.45.26

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Lu 8h30 - 13h00 et 15h00 - 17h00 Je 07h00 - 11h00 Contacts téléphoniques uniquement :  
ve 8h30 - 11h00

# Commune de Longirod

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

1261 Longirod

[commune.longirod@bluewin.ch](mailto:commune.longirod@bluewin.ch)

**Tel:**022/368.16.56

**Fax:**022/368.16.53

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Ma de 9h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 Ve de 9h30 à 11h30

## Commune de Luins

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu et ma de 17h00 à 18h30 Je de 13h30 à 16h00

### Adresse:

Route de l'Etraz  
1184 Luins

[administration@luins.ch](mailto:administration@luins.ch)  
[www.luins.ch](http://www.luins.ch)

**Tel:**021/824.10.53

**Fax:**021/824.13.24

## Commune de Marchissy

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu et ma de 8h45 à 10h45

### Adresse:

Place du Tilleul  
1261 Marchissy

[commune.marchissy@swissonline.ch](mailto:commune.marchissy@swissonline.ch)

**Tel:**022/368.11.86

**Fax:**022/368.11.04

# Commune de Mies

## Secrétariat et greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**  
Rue du Village 1  
1295 Mies

[admin@mies.ch](mailto:admin@mies.ch)  
[www.mies.ch](http://www.mies.ch)

**Tel:**022/950.92.49

**Fax:**022/950.92.40

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu au ve sauf me de 8h30 à 11h30 Lu de 16h00 à 18h00

# Commune de Mont-sur-Rolle

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**  
La Grosse Maison  
Route du Château 1  
1185 Mont-sur-Rolle

[greffe@mont-sur-rolle.ch](mailto:greffe@mont-sur-rolle.ch)  
[www.mont-sur-rolle.ch](http://www.mont-sur-rolle.ch)

**Tel:**021/821 11 85

**Fax:**021/821 11 86

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Ouverts de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 Lu matin : fermé Je fermeture à 19h00

# Commune de Nyon

## Service de l'administration générale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Place du Château 3  
Case postale 1112  
1260 Nyon

[greffe@nyon.ch](mailto:greffe@nyon.ch)  
[www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)

**Tel:**022/363.82.82

**Fax:**022/363.81.81

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Du lu au je de 7h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 Ve de 7h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

# Commune de Perroy

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Le Prieuré  
1166 Perroy

[greffe@perroy.ch](mailto:greffe@perroy.ch)  
[www.perroy.ch](http://www.perroy.ch)

**Tel:**021/825.38.45

**Fax:**021/826.03.49

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Les bureaux sont ouverts, du lundi au vendredi, de 08h00 à 11h00

# Commune de Prangins

10421

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

La Place  
Case postale 48  
1197 Prangins

[greffe@prangins.ch](mailto:greffe@prangins.ch)  
[www.prangins.ch](http://www.prangins.ch)

**Tel:**022/994.31.13

**Fax:**022/994.31.11

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Lu - ve de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

# Commune de Rolle

## Administration communale

**Horaires:**

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Grand-Rue 44  
CP 156  
1180 Rolle

[www.rolle.ch/rolle/default.html](http://www.rolle.ch/rolle/default.html)

**Tel:**Tél. 021/822.44.44 Tél. réception  
021/822.44.01

**Fax:**021/822.44.29

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Lundi 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00 Mardi, mercredi, jeudi 9h00 à 11h30 et 14h00 à 17h00 Vendredi 9h00 à 11h30 Sur rendez-vous : du lundi au vendredi 7h30 à 18h00 en téléphonant, aux heures d'ouverture, au n° ci-dessus

## Commune de Saint-Cergue

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu, ma, me et ve : 7h30 à 11h00 Je : 14h00 à 19h00

### Adresse:

Place Sy-Vieuxville  
1264 Saint-Cergue

[commune@st-cergue.ch](mailto:commune@st-cergue.ch)  
[www.st-cergue.ch](http://www.st-cergue.ch)

Tel:022/360.11.46

Fax:022/360.13.81

## Commune de Saint-George

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Horaires :

Mardi 15h00 19h00

Jeudi 08h30 à 12.00 / 14h00 à 16h30

### Adresse:

Grand'Rue  
Case postale 10  
1188 Saint-George

[greffe@stgeorge.ch](mailto:greffe@stgeorge.ch)  
[www.stgeorge.ch](http://www.stgeorge.ch)

Tel:022/368.12.69

Fax:022/368.20.75

# Commune de Signy-Avenex

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Lu: 18h00 à 18h30 Ma à ve: 9h00 à 11h00

### Adresse:

1274 Signy-Avenex

[signy-avenex@bluewin.ch](mailto:signy-avenex@bluewin.ch)  
[www.signy-avenex.ch](http://www.signy-avenex.ch)

**Tel:**022/361.77.79

**Fax:**022/362.34.04

# Commune de Tannay

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Greffe : me de 8h00 à 12h00 et ve de 8h00 à 12h00 Bourse : lu à je de 8h00 à 12h00 CH  
+ bureau des étrangers : ma de 7h30 à 12h00 et je de 14h00 à 18h00

### Adresse:

1295 Tannay

[greffe@tannay.ch](mailto:greffe@tannay.ch)  
[www.tannay.ch](http://www.tannay.ch)

**Tel:**022/960.95.55

**Fax:**022/960.95.59

# Commune de Tartegnin

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Pl. du Collège 1  
1180 Tartegnin

[communedetartegnin@bluewin.ch](mailto:communedetartegnin@bluewin.ch)  
[www.tartegnin.ch](http://www.tartegnin.ch)

**Tel:**021/825.22.72

**Fax:**021/826.03.05

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Ma de 9h00 à 11h00 et je de 16h00 à 18h00

# Commune de Trélex

## Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

**Adresse:**

Pl. de la Tour 6  
1270 Trélex

[greffe@trelex.ch](mailto:greffe@trelex.ch)  
[www.trelex.ch](http://www.trelex.ch)

**Tel:**022/.369.18.70

**Fax:**022/369.28.63

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

**Horaires:**

Greffe : ma et ve de 9h00 à 11h00 CH : mardi et ve de 9h00 à 11h00 Je de 18h00 à 20h00

## Commune de Vich

### Bureau communal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

**Grefe** : Lundi et mardi : 14h30-16h30 Mercredi : 8h00 -12h00 Jeudi : 14h30-18h00 vendredi : 8h00-12h00 **Contrôle des habitants** : Mardi : 13h00 -18h00 Jeudi 7h30 -11h30

### Adresse:

Place Marcel Poncet 3  
1267 Vich

[info@vich.ch](mailto:info@vich.ch)  
[www.vich.ch](http://www.vich.ch)

**Tel:**022/364.19.70

**Fax:**022/364.18.77

## Commune de Vinzel

### Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisse et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

### Horaires:

Ma de 14h00 à 16h00 Je de 7h00 à 10h00

### Adresse:

Rue du Collège  
1184 Vinzel

[commune.vinzel@bluewin.ch](mailto:commune.vinzel@bluewin.ch)  
[www.vinzel.ch](http://www.vinzel.ch)

**Tel:**021/824.18.29

**Fax:**021/824.25.16

## Poursuites et faillites

# Offices des poursuites et faillites de Nyon

## Office des faillites de l'arrondissement de la Côte

L'adresse e-mail vous permet d'obtenir des renseignements généraux. Elle ne vous permet pas d'obtenir un conseil juridique, ni un renseignement sur une procédure en cours. Elle n'est en aucun cas un moyen de procéder devant les tribunaux ou les offices.

### Horaires:

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

### Adresse:

Av. Reverdil 2  
Case postale 1304  
1260 Nyon 1

[info.opfnr@vd.ch](mailto:info.opfnr@vd.ch) et [info.oflc@vd.ch](mailto:info.oflc@vd.ch)  
[www.vd.ch/fr/themes/economie/poursuites-et-fai](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/poursuites-et-fai)

**Tel:**022/557.50.80

**Fax:**OP 022/361.25.52 et OF  
022/557.51.12

# Index

Assurances sociales .....	p. 1
Agence d'assurances sociales .....	p. 1
Agence d'assurances sociales .....	p. 2
Agence d'assurances sociales .....	p. 2
Agence d'assurances sociales .....	p. 3
Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) .....	p. 3
Caisse cantonale vaudoise de compensation .....	p. 4
Services sociaux privés .....	p. 4
Caritas Vaud, Aide au désendettement et service social polyvalent .....	p. 4
Pro Juventute Nyon .....	p. 5
Pro Juventute Rolle .....	p. 5
Services sociaux publics .....	p. 5
BRAPA, Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires .....	p. 5
Centre LAVI .....	p. 6
Centre social régional .....	p. 7
Service des affaires sociales de Nyon .....	p. 8
Services administratifs et publics .....	p. 8
Casier judiciaire suisse .....	p. 8
Contrôle des champignons .....	p. 8
Objets trouvés .....	p. 9
Office de l'état civil de La Côte .....	p. 9
Registre foncier .....	p. 9
Registre foncier .....	p. 10
Impôts .....	p. 10
Administration cantonale des impôts (ACI) .....	p. 10
Office d'impôt des districts de Morges et Nyon .....	p. 10
Office d'impôt du district de Nyon .....	p. 11
Administrations communales .....	p. 11
Commune d'Arnex-sur-Nyon .....	p. 11
Commune d'Arzier-Le Muids .....	p. 12
Commune d'Essertines-sur-Rolle .....	p. 12
Commune d'Eysins .....	p. 13
Commune de Bassins .....	p. 13
Commune de Begnins .....	p. 14
Commune de Bogis-Bossey .....	p. 14
Commune de Borex .....	p. 15
Commune de Bursinel .....	p. 15
Commune de Bursins .....	p. 16
Commune de Burtigny .....	p. 16

Commune de Chavannes-de-Bogis .....	p. 17
Commune de Chavannes-des-Bois .....	p. 17
Commune de Chésérèx .....	p. 18
Commune de Coinsins .....	p. 18
Commune de Commugny .....	p. 19
Commune de Coppet .....	p. 19
Commune de Crans-près-Céligny .....	p. 20
Commune de Crassier .....	p. 20
Commune de Duillier .....	p. 21
Commune de Dully .....	p. 21
Commune de Founex .....	p. 22
Commune de Genolier .....	p. 22
Commune de Gilly .....	p. 23
Commune de Gingins .....	p. 23
Commune de Givrins .....	p. 24
Commune de Gland .....	p. 24
Commune de Grens .....	p. 25
Commune de La Rippe .....	p. 25
Commune de Le Vaud .....	p. 26
Commune de Longirod .....	p. 26
Commune de Luins .....	p. 27
Commune de Marchissy .....	p. 27
Commune de Mies .....	p. 28
Commune de Mont-sur-Rolle .....	p. 28
Commune de Nyon .....	p. 29
Commune de Perroy .....	p. 29
Commune de Prangins .....	p. 30
Commune de Rolle .....	p. 30
Commune de Saint-Cergue .....	p. 31
Commune de Saint-George .....	p. 31
Commune de Signy-Avenex .....	p. 32
Commune de Tannay .....	p. 32
Commune de Tartegnin .....	p. 33
Commune de Trélex .....	p. 33
Commune de Vich .....	p. 34
Commune de Vinzel .....	p. 34
Poursuites et faillites .....	p. 34
Offices des poursuites et faillites de Nyon .....	p. 35
Index .....	p. 36